

Master Droit de la propriété intellectuelle

Master 2 Propriété industrielle (Formation continue)

Présentation

Le droit de la propriété intellectuelle recouvre aujourd'hui l'ensemble des activités économiques. Il importe de donner des compétences de haut niveau dans cette branche du droit à de futurs professionnels qui ont des origines multiples :

- des scientifiques et des ingénieurs, candidats à l'exercice de la profession de mandataires Français et Européen auprès de l'Office Européen des Brevets pour l'obtention des titres (brevets d'invention) et toutes les activités professionnelles liées à l'exploitation et à la valorisation de ces titres;
- des juristes qui désirent se spécialiser dans le droit de la propriété intellectuelle;
- des gestionnaires chargés de l'ensemble des questions juridiques que pose la valorisation et la commercialisation des fruits de l'activité intellectuelle.

L'objectif poursuivi est qu'à l'issue de leur formation et en fonction du parcours choisi, les étudiants puissent :

- Maîtriser le Droit de la propriété intellectuelle,
- Définir et garantir la protection juridique des créations de l'esprit,
- Etre apte à appliquer les procédures d'obtention des titres de propriété industrielle en France, en Europe et dans le monde,
- Conseiller le dirigeant d'entreprise quant aux enjeux de la stratégie de développement des actifs immatériels de l'entreprise,
- Assurer la sécurité, la défense et la promotion des intérêts et des transactions effectuées par les entreprises en application du droit exclusif d'exploitation,
- Elaborer et négocier les accords (commerciaux, financiers, de coopérations industrielles, de licences...),
- Evaluer, mettre en valeur et protéger le patrimoine immatériel des entreprises,
- Développer les transferts de technologie, de savoir-faire et de compétences issus du secteur public,
- Assurer la défense des droits de propriété intellectuelle lors de contentieux ou d'arbitrage.

L'équipe pédagogique comprend les enseignants-chercheurs du CEIPI et est complétée par des professionnels du secteur de la propriété intellectuelle (conseillers en propriété industrielle, avocats, juristes d'entreprise, fonctionnaires d'offices nationaux, européens et internationaux...).

Des représentants des principales associations et ordres professionnels de ce secteur sont également appelés à compléter l'équipe pédagogique.

Objectifs

Le parcours « Propriété Industrielle » est ouvert en formation continue et destiné aux ingénieurs et scientifiques titulaires de la qualification professionnelle (mandataires agréés près l'Office Européen des Brevets et/ou de l'Institut National de la Propriété Industrielle, d'un autre office national) aux examinateurs de ces offices, qui souhaitent élargir leurs connaissances juridiques que requiert désormais l'évolution de leur profession d'origine.

L'évolution des carrières de la propriété intellectuelle, l'apparition de nouveaux métiers et de nouvelles spécialisations dans le domaine de la propriété intellectuelle exigent des spécialistes du Droit des brevets, dans les entreprises, dans les cabinets de conseils en propriété industrielle et d'avocats ou au sein des offices, un renforcement et un élargissement des compétences juridiques générales.

Le rôle croissant qu'exerce la propriété intellectuelle dans la vie économique - en amont, pour ce qui a trait à l'innovation, - en aval, pour ce qui concerne la valorisation et la protection des fruits de l'activité intellectuelle, suscite l'apparition de nouveaux métiers, de nouvelles spécialisations et donc de nouvelles compétences. S'agissant des innovations liées aux inventions, les ingénieurs et scientifiques qui maîtrisent les techniques juridiques nécessaires à l'obtention des titres et à leur protection, sont désormais appelés dans leur vie professionnelle à appréhender toutes les matières du droit qu'entraîne la mise en œuvre des brevets dans la vie industrielle et commerciale.

La pénétration de la propriété industrielle dans la branche du droit général et du droit commercial est rendue plus complexe avec la superposition du droit européen, du droit

Composante	<ul style="list-style-type: none"> • Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle (CEIPI)
Langues d'enseignement	<ul style="list-style-type: none"> • Français
Niveau d'entrée	BAC +4
Durée	1 an
ECTS	60
Volume global d'heures	328
Formation à distance	Hybride (mixte : enseignements à distance et présentiel)
Régime d'études	<ul style="list-style-type: none"> • FC (Formation continue)
Niveau RNCP	Niveau 7
RNCP	<ul style="list-style-type: none"> • RNCP38193
Lieu	CEIPI - Bâtiment le CARDO - 7 rue de l'Ecarlate - CS 20024 - 67082 Strasbourg Cedex
Campus	<ul style="list-style-type: none"> • Campus Santé
Secteurs d'activité	<ul style="list-style-type: none"> • Activités juridiques et comptables • Activités juridiques
Code ROME	<ul style="list-style-type: none"> • Défense et conseil juridique • Conseil en organisation et management d'entreprise
Stage	Non prévu
Stage à l'étranger	Non prévu
Alternance	Non

Aménagements pour les publics ayant un profil spécifique

Le rythme et les modalités de la formation sont adaptés aux contraintes des stagiaires de la formation continue:

- organisation des enseignements en 6 sessions de 3 jours (du jeudi au samedi) et une session d'une semaine
- formation hybride: 4 sessions à distance, 3 sessions en présentiel à Strasbourg ou à Paris

La formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- Dispense d'assiduité (par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des

de l'Union européenne, du droit international aux législations nationales. Face à cet ordre nouveau du droit européen, international et transnational qui se développe, il importe d'initier des compétences juridiques appropriées pour former des spécialistes susceptibles de répondre à un nouveau défi.

L'objectif de cette formation est de donner à ces ingénieurs et scientifiques les connaissances juridiques nécessaires pour encadrer et valoriser les fruits de l'activité intellectuelle dans le domaine de la propriété industrielle : les inventions et les signes distinctifs tels que les marques et les dessins et modèles industriels. Ils doivent être à même à l'issue de leur formation de conseiller les dirigeants d'entreprise quant à la défense des titres et assurer le contentieux des brevets d'invention devant la juridiction unifiée des brevets (JUB).

Métiers visés

Juriste dans un service de propriété intellectuelle d'une entreprise (secteur économique, audiovisuel ...)

- Conseiller en Propriété industrielle (CPI)

- Juriste dans des administrations spécialisées (INPI, INAO, EUIPO, OEB, OMPI, etc.)

Les + de la formation

Les enseignements du Master Propriété industrielle sont harmonisés avec ceux du [DU Contentieux des brevets en Europe](#). Ainsi, les candidats ont la possibilité de suivre les deux formations au cours de la même année universitaire, ou étalées sur 2 ans, à un tarif préférentiel.

Critères de recrutement

Les admissions dans cette formation se font sur dossier.

Candidater

Pour consulter les modalités de candidature, visitez [la page dédiée](#) sur le site du CEIPI. (date limite: 8 septembre 2024)

Prérequis obligatoires

Seuls les candidats ayant validé un M2 de sciences, de droit privé, de sciences économiques ou de gestion peuvent être admis dans cette spécialité conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du Code de la propriété intellectuelle.

Les candidats doivent être mandataires ou examinateurs auprès d'un office national ou de l'Office européen des brevets et justifier, à ce titre, de quatre ans d'expérience professionnelle en droit des brevets d'invention.

Les candidats doivent avoir validé des enseignements relatifs au droit européen et international des brevets, à la brevetabilité, aux effets, à l'exploitation, à la valorisation et à la défense des droits de brevets.

Les candidats doivent en outre avoir validé :

- Soit des enseignements relatifs au droit européen et international des marques, dessins et modèles (délivrance, effets, exploitation, valorisation et défense des titres)

- Soit des enseignements relatifs au contentieux des brevets en Europe.

Présentation et organisation de l'équipe pédagogique

L'équipe pédagogique comprend des enseignants-chercheurs et des professionnels du secteur de la propriété intellectuelle dispensant un certain nombre d'heures d'enseignements au sein des différentes formations proposées par le CEIPI (conseillers en propriété industrielle, avocats, juristes d'entreprise, fonctionnaires d'offices nationaux, européens et internationaux...).

Des représentants des principales associations et ordres professionnels de ce secteur sont également appelés à compléter l'équipe pédagogique.

La liste complète des intervenants est disponible sur la page du diplôme [sur le site du CEIPI](#)

enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités, représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)

- Attribution d'un régime long d'études : L'autorisation d'accomplir la scolarité en deux années peut être accordée par le Directeur Général du CEIPI sur proposition du responsable du diplôme et sur production des pièces justificatives correspondant au régime spécial.

Droits de scolarité

Pour consulter les droits de scolarité, visitez [la page dédiée](#) sur le site du CEIPI.

Contacts

Responsable(s) de parcours

- [Yann Basire](#)
- [Yves Reboul](#)

Autres contacts

Scolarité du CEIPI:

[E-mail](#)

[Standard téléphonique](#)

Programme des enseignements

Master 2 Propriété industrielle (Formation continue)

Master 2 - Droit de la propriété intellectuelle - Propriété industrielle				
	CM	TD	TP	CI
UE1 - Droit des biens, Droit des obligations et techniques contractuelles	15 ECTS	-	-	-
Droit des biens	7h	-	-	-
La protection des secrets d'affaires	3h	-	-	-
Marchés publics de prestations intellectuelles	7h	-	-	-
Le régime général des obligations	7h	-	-	-
Techniques contractuelles	32h	-	-	-
Droit international privé des contrats	7h	-	-	-
Droit français et européen de la concurrence	7h	-	-	-
Fiscalité applicable à la propriété industrielle	5h	-	-	-
Propriété intellectuelle et urgence écologique	10h	-	-	-
UE2 - Procédures et contentieux de la propriété industrielle	12 ECTS	-	-	-
Institutions de l'Union européenne	4h	-	-	-
Fonctionnement des institutions judiciaires et droit procédural de l'Union européenne	4h	-	-	-
Règlement européen et international des litiges	14h	-	-	-
Contentieux administratif	3h	-	-	-
Procédure civile allemande	4h	-	-	-
Droit pénal général	3h	-	-	-
Concurrence déloyale	4h	-	-	-
Procédure pénale	7h	-	-	-
Procédure civile	18h	-	-	-
Arbitrage international et modes amiables de règlement des litiges	7h	-	-	-
UE3 - Mise en situation professionnelle	12 ECTS	-	-	-
Mémoire de recherche	-	-	-	-
Méthodologie et outils numériques	20h	-	-	-

	CM	TD	TP	CI
UE à choix - choisir 1 parmi 2				
UE4a - Marques, dessins et modèles	21 ECTS	-	-	-
Droit international et droits des étrangers	CM	TD	TP	CI
Introduction aux conventions internationales	3h	-	-	-
Conventions internationales marques dessins et modèles	8h	-	-	-
Droit des marques	CM	TD	TP	CI
Droit français et européen des marques	44h	-	-	-
Procédure	11h	-	-	-
Séminaires pratiques droit des marques	32h	-	-	-
Indications géographiques	7h	-	-	-
Noms de domaine	8h	-	-	-
Droit d'auteur	CM	TD	TP	CI
Droit d'auteur	23h	-	-	-
Droit français et européen des dessins et modèles	CM	TD	TP	CI
Droit français et européen des dessins et modèles industriels	32h	-	-	-
Exploitation des marques, dessins et modèles	CM	TD	TP	CI
Contentieux de la propriété intellectuelle	7h	-	-	-
Concurrence déloyale	4h	-	-	-
Contrat d'exploitation des droits de propriété intellectuelle	7h	-	-	-
Pratique professionnelle: déontologie	CM	TD	TP	CI
Déontologie	4h	-	-	-
UE4b - Contentieux des brevets en Europe	21 ECTS	-	-	-
Introduction au droit, principaux aspects du droit Européen, droit privé et droit privé international sur le contentieux des brevets	14h	-	-	-
Droit de l'Union Européenne et certificats sur les brevets et protections supplémentaires	14h	-	-	-
"Le lien entre brevets et droit de la concurrence, ainsi que les frontières dans l'application des droits de propriété intellectuelle"	13h	-	-	-
"Application des brevets (I): Preuve et préservation des preuves dans les cas de brevets"	14h	-	-	-
"Application des brevets européens (II): injonctions, dommages-intérêts et mesures correctives en cas de violation de brevet"	14h	-	-	-
La Juridiction unifiée des brevets: mise à jour, fonctionnement et contentieux (I)	13h	-	-	-
La Juridiction unifiée des brevets: mise à jour, fonctionnement et contentieux (II)	13h	-	-	-
La Juridiction unifiée des brevets: mise à jour, fonctionnement et contentieux (III)	13h	-	-	-
Procès fictif	13h	-	-	-